



Tribunal de grande instance?

Par **mickyy**, le **02/06/2008** à **16:18**

J'ai déposer une plainte "mise en danger de la vie d'autrui par un manque au règlement .
21/08/07
mon dossier a été transmis au procureur de la republique de guadeloupe et je
voulai savoir qu'elle recours je pourrai avoir pour savoir ou en est cette plainte .
J'ai envoyé
une lettre recommandée pour pouvoir saisir un juge d'instruction et je n'ai jamais reçu la
confirmation de mon recommandé.
Donc que me conseilleriez vous maintenant?

Par **wolfram**, le **24/08/2008** à **19:51**

Patience
Au TGI de MEAUX, j'avais déposé ma plainte pour dénonciation calomnieuse en
janvier 2008
Première relance en mai, pas de réponse
Deuxième relance début juillet,
pas de réponse.
C'est un consultant sympa de l'association d'aide aux victimes qui a accès
aux fichiers du Proc qui nous a dit que ma plainte avait été enregistrée en juin.
Je viens
d'être contacté par la police pour être auditionné sur le sujet.
Auprès du TGI, il doit y avoir
une association d'aide aux victimes, consultez la.
A tout hasard adressez une demande par
écrit au secrétariat du Procureur de la République.
Bon courage.
Michel